

## Politique de vote

### OBJET DE LA POLITIQUE DE VOTE

---

Elle a pour objet de présenter les conditions dans lesquelles Investisseurs Dans l'Entreprise (« IDE AM ») entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

### ORGANISATION D'IDE AM PERMETTANT D'EXERCER LES DROITS DE VOTE

---

L'équipe de gestion effectue une revue régulière des sociétés en portefeuille et identifie ainsi les sociétés pour lesquelles elle exercera les droits de vote conformément aux critères présentés ci-dessous (cf. § Cas dans lesquels IDE AM exerce les droits de vote).

Les analystes et/ou gérants procèdent à l'analyse des résolutions et le ou les gérants décide(nt) des votes qui seront émis.

IDE AM pourra consulter les avis émis par des proxys tels qu'ISS en matière de vote ou les recommandations émises par l'Association Française de Gestion (AFG), en gardant toutefois une totale indépendance par rapport à eux.

### CAS DANS LESQUELS IDE AM EXERCE LES DROITS DE VOTE

---

IDE AM exercera les droits de vote au titre d'un OPCVM lorsque la valeur représente au moins 3% de l'actif net de cet OPCVM. Les émetteurs tant français qu'étrangers sont concernés.

Ce seuil a été déterminé de telle sorte que l'encours géré concerné soit significatif.

### PRINCIPE AUXQUELS IDE AM ENTEND SE REFERER A L'OCCASION DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

---

IDE AM entend se référer aux principes de défense de l'intérêt des actionnaires des OPCVM dont elle assure la gestion ainsi qu'au respect des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) par la société, lorsqu'elle entreprend de voter au titre :

- des décisions entraînant une modification des statuts ;
- de l'approbation des comptes et affectation du résultat ;
- de la nomination ou la révocation des organes sociaux ;
- des conventions dites réglementées ;
- des programmes d'émission et de rachat de titres en capital ;
- de la désignation des contrôleurs légaux des comptes ;
- de tout autre type de résolution spécifique que la société de gestion de portefeuille souhaite identifier.

**PROCEDURES DESTINEES A DECELER, PREVENIR ET GERER LES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTERETS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER LE LIBRE EXERCICE PAR IDE AM DES DROITS DE VOTE**

---

Un code de déontologie est diffusé auprès des collaborateurs d'IDE AM. Le responsable de la conformité et du contrôle interne est chargé de suivre les éventuels conflits d'intérêt qui seraient susceptibles d'affecter le libre exercice par la société de gestion des droits de vote et devra s'assurer, le cas échéant (en cas de vote), que l'exercice du droit de vote n'était générateur d'aucun conflit d'intérêt au sein de la société de gestion et / ou de son équipe de gestion.

Par ailleurs, IDE AM n'exerce qu'une activité de gestion d'OPCVM et n'appartient à aucun groupe bancaire ou financier.

**MODE COURANT D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

---

IDE AM, et ce pour les cas dans lesquels elle exercerait les droits de vote, envisage :

- de participer aux assemblées ;
- ou de donner procuration ;
- ou de procéder au vote par correspondance.

Le choix du mode de vote dépendra des dossiers et de l'importance d'assister ou non à l'assemblée générale.

**INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE SUR CHAQUE RESOLUTION**

---

IDE AM tient à disposition de tout actionnaire/associé d'un OPCVM qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par elle, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPCVM gérés par IDE AM atteint le seuil de détention fixé dans le présent document. Les demandes peuvent être adressées à Investisseurs Dans l'Entreprise - 3 rue de Messine 75008 Paris.

Conformément à la Position-recommandation AMF n°2005-19, l'absence de réponse sous un mois devra être interprétée comme indiquant qu'IDE AM a voté conformément aux principes posés dans sa politique de vote et aux propositions du Directoire ou du Conseil d'Administration de la société.